



**ELECTION DES REPRESENTANTS DES DOCTORANTS
ECOLE DOCTORALES SCIENCES SOCIALES (ED 401)
UNIVERSITE PARIS 8**

Scrutin

**Mercredi 18 mai 2016 de 9h30 à 17h00
Jeudi 19 mai 2016 de 9h30 à 17h00
Vendredi 20 mai 2016 de 9h30 à 12h00**

PROFESSION DE FOI

Nom de la liste : « **Doctorants, on se bouge !** »

Chères doctorantes, chers doctorants de l'Ecole Doctorale 401 Sciences Sociales,

Vous serez appelé-e-s à voter les **mercredi 18, jeudi 19 et vendredi 20 mai 2016** pour élire vos représentants.

Nous sommes fiers de vous présenter aujourd'hui **la liste « Doctorants, on se bouge ! »** et les membres qui la composent.

La **liste « Doctorants, on se bouge ! »** se compose de huit doctorant-e-s, issu-e-s de cinq laboratoires différents :

Berg Hyacinthe (FDPCE) Non allocataire
Kheira Benotmane (FDPCE) Non allocataire
Laurent Ochonisky (FDPCE) Non allocataire
Estelle Degouys (LAVUE) Allocataire
Vladimir Pawlotsky (CRAG) Allocataire
Isis Lévi (Droit de la santé) Non allocataire
Antoine Rivière (LADYSS) Allocataire
Montassir Sakhi (LAVUE) Allocataire

Notre premier souhait est de défendre **les intérêts et les valeurs** des doctorants inscrits dans l'Ecole doctorale 401 Sciences Sociales. Nous avons vocation à **fédérer** tous les doctorants **indépendamment** de leur discipline, de leur équipe d'attachement, de leur année d'inscription et de leur statut. Nous vous proposons ci-dessous la présentation – la plus

exhaustive possible – des points qui nous concernent tous aux différentes étapes de notre travail et qui nous tiennent à cœur :

- Nous nous tenons aux côtés de la majorité de la communauté universitaire **contre le projet de révision du décret du 7 août 2006 sur les écoles doctorales**. Ce projet, débattu de manière préliminaire au sein du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche depuis le 18 avril 2016, met en danger **la représentation aussi bien des doctorants que des encadrants dans les processus de rédaction, de soutenance de thèse et d'attribution des contrats doctoraux**. À titre d'exemple, après révision du décret, les contrats doctoraux pourraient être attribués exclusivement par les enseignants chercheurs, **excluant** par là-même le collège doctoral **de la délibération et du vote et mettant en péril le principe d'élections par ses pairs** appliqué à tous les échelons de la vie universitaire française. Selon le même projet, le directeur de thèse ne **pourrait plus prendre la parole lors de la soutenance publique** en tant que membre de droit du jury de thèse.

- Nous nous mobilisons contre **les effets néfastes de la loi LRU** telle que l'importance des tâches confiées aux doctorants au détriment de la recherche, la valorisation exagérée de la rapidité au détriment de la qualité, l'application à la lettre des dogmes économiques, l'autonomisation financière des universités produisant les inégalités entre établissements et favorisant la concurrence entre eux, l'atomisation de la répartition des moyens financiers de l'enseignement supérieur et de la recherche... Ces méfaits s'enracinent malheureusement de plus en plus dans la pratique universitaire française, et tendent à devenir la norme.

- Nous vous proposons de prendre part activement aux **délibérations et aux arbitrages du conseil de l'Ecole Doctorale**. Nous voulons représenter **la communauté plurielle des doctorants** auprès de la direction de l'Ecole Doctorale, des instances centrales de l'Université et lors de la coordination des quatre écoles doctorales. C'est pourquoi **nous désirons mettre en place une permanence mensuelle d'une demi-journée** pour pouvoir recueillir les doléances de chacun d'entre nous. À cet effet, nous souhaitons **obtenir** auprès des instances centrales de l'établissement **des locaux**. Ceux-ci seraient un lieu **dédié aux doctorants** avec un équipement adéquat tant pour leurs réunions, rencontres et débats que pour leurs activités scientifiques. Rappelons qu'aujourd'hui les doctorants ne bénéficient pas d'un lieu qui leur est exclusivement consacré. Un tel lieu favoriserait les échanges entre les doctorants **issus des différentes équipes d'accueil**, contribuerait aux échanges **interdisciplinaires et transversaux**, et doterait les doctorants de l'Ecole Doctorale d'une **identité commune**.

- Nous nous engageons à œuvrer en vue de l'augmentation du nombre de contrats doctoraux alloués à notre Ecole Doctorale. En effet, en comparant le nombre de contrats attribués aux Ecoles Doctorales de taille égale à Paris 8 et à Paris Ouest Nanterre, nous constatons que la différence peut aller **du simple au double**. Notre Ecole Doctorale réserve des contrats aux normaliens mais pour plusieurs raisons (disciplinaires notamment), ils ne candidatent que rarement dans notre Ecole. Ainsi des contrats sont d'une certaine manière gaspillés alors qu'ils pourraient être destinés à des étudiants non-normaliens.

- Nous accompagnerons la direction de l'Ecole Doctorale dans le processus de répartition juste et équitable du budget de l'Ecole Doctorale dédié à l'activité des doctorants : **aide à la mobilité (présence obligatoire d'un conseiller issu du collège doctoral** aux sessions de d'arbitrage de l'ED) ; **aides financières aux colloques, journées d'étude et aux ateliers** organisés par les doctorants d'une

ou de plusieurs équipes de l'Ecole Doctorale ; **contribution financière**, si nécessaire, à la publication des travaux des doctorants aussi bien dans la revue idoine de l'Ecole Doctorale *Travaux et Documents*, que dans **les maisons d'éditions extérieures à l'Université**.

- Nous encourageons les démarches de la direction de l'Ecole Doctorale à accompagner, **y compris financièrement**, les doctorants souhaitant faire **publier leur thèse** obtenue avec les félicitations du jury aux **Presses Universitaires de Vincennes**.

- Nous nous évertuerons à servir de **médiateurs** dans des **situations de litige éventuel** impliquant des doctorants et des encadrants, des doctorants et des responsables de l'équipe d'accueil, des doctorants et l'Ecole doctorale.

- A servir de **médiateurs** entre les doctorants de l'Ecole Doctorale et les unités, instances et organismes de la vie universitaire **indispensables pour le bon déroulement de la préparation de doctorat**. (Se référer au schéma de l'organisation à la fin de la profession de foi.)

- Nous privilégierons d'avantage de souplesse dans le traitement par la direction de l'Ecole Doctorale en matière de **délai de remise de thèse** : le délai fixé par le législateur à trois ans semble en effet en pratique **irréalisable dans un travail de longue haleine dans le domaine des sciences sociales**. Sans pour autant encourager les inscriptions « à l'infini », nous considérons qu'un arbitrage **au cas par cas** devrait s'imposer en vue de la réinscription des doctorants ayant dépassés les trois années réglementaires.

- Nous ferons tout notre possible afin de faciliter aux doctorants en **fin de thèse**, l'obtention des **contrats d'Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche (A.T.E.R)** ou de **chargé de cours** afin de pouvoir finir leur travail de recherche **dans de bonnes conditions**, auprès des formations concernées.

- Nous veillerons à ce que des doctorants titulaires d'un contrat doctoral (contrat de région, contrat de Communautés d'Universités et Etablissements (COMUE), des bourses de ministères à l'issue du concours etc.) bénéficient **systematiquement, si tel est leur souhait**, d'heures de monitorat **payées en forfait supplémentaire** en accord avec la réglementation en vigueur.

- Nous nous engageons à défendre les intérêts **des doctorants salariés** en assouplissant les conditions de leur recherche doctorale (exemption de séminaire par exemple, et allongement du temps de préparation du doctorat).

- Nous proposons de faciliter **au maximum** l'insertion des doctorants **d'origines universitaires étrangères** au sein de notre université et au sein du système académique français.

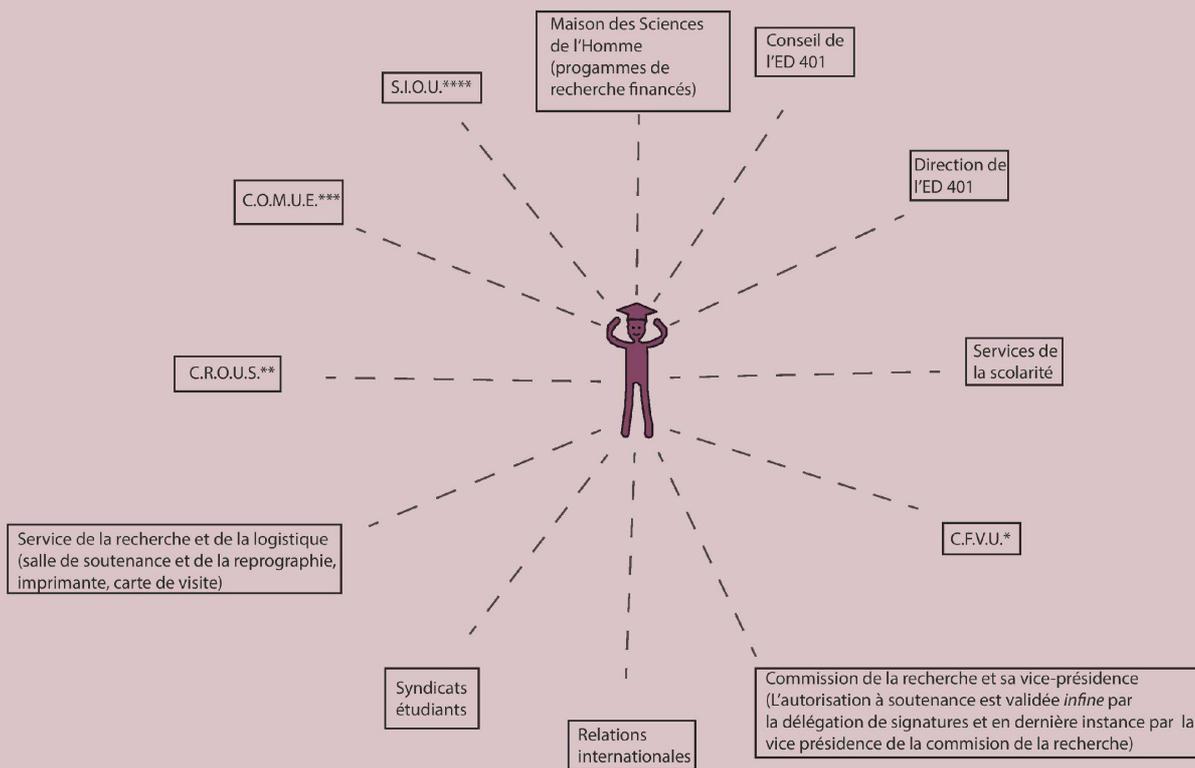
- Nous soutenons les démarches de la direction de l'Ecole Doctorale **dans le domaine d'internationalisation** que nous souhaiterions voir **amplifiées** (cotutelles, doctorats européens, codirections avec les universités étrangères, semestre(s) de recherche dans un établissement partenaire de Paris 8, participation active des doctorants de l'ED aux congrès, colloques, journées d'étude et ateliers à l'étranger).

- Nous veillerons à ce que le processus, aujourd’hui **inéluçtablement engagé**, de **coopération universitaire dans le cadre de la COMUE** (Université Paris-Lumière) ne soit pas **préjudiciable aux doctorants inscrits à Paris 8**, notamment ceux inscrits au sein de notre Ecole Doctorale (nous insisterons ici sur la **parité** des doctorants issus de Paris 8 et de Paris Ouest Nanterre La Défense **aux concours d’attribution de contrats doctoraux** et sur la **représentation des doctorants de Paris 8** dans les conseils centraux de la COMUE en coopération et négociation, si nécessaire, avec les doctorants de Paris Ouest Nanterre La Défense).

- Nous prévoyons de **faciliter au maximum** et de **raccourcir les délais** de la procédure d’obtention d’**attestation de diplôme** et de **diplôme idoine** à l’issue de la soutenance.

- Nous nous engageons à ouvrir le **débat** avec les autorités compétentes sur l’**obligation**, applicable **aujourd’hui à tous les doctorants**, à verser les droits d’inscription (mis à part les frais liés à la sécurité sociale et à l’accès à la bibliothèque) : obligation qui est remise en question par des camarades d’autres universités partenaires.

Le doctorant : rouage indispensable du dispositif universitaire



*La Commission Formation et Vie Universitaire

** Le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires

*** Les Communautés d'Universités et Etablissements (Paris Lumière)

**** Service d'Information et d'Orientation Universitaire

**Vous vous reconnaissez dans cette profession de foi qui fait
office de programme de la liste « Doctorants, on se bouge ! » ?
VOTEZ POUR NOUS !**

Nous espérons que vous serez nombreux à venir voter !

Si vous avez la moindre question, contactez

vladimir.pawlotsky@gmail.com

et

riv.antoine@gmail.com

Fait à Saint Denis, le 9 mai 2016